

Séjours découverte professionnelle du Rhin Supérieur

La demande est à envoyer par la poste à :

Rectorat de Strasbourg - DARILV
6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Demandeur: Etablissement

Rue	
Code postal	
Ville	
Académie	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	

Coordonnées bancaires de l'établissement

joindre un RIB

Titulaire du compte

Participants

Classe :

SEGPA
3ème Prépa-pro
3ème - Coursus bilingue de collège
3ème - Hors cursus bilingue de collège
2nde (LEGT)
Autre

Titre du projet pédagogique

Nombre de participants (élèves et encadrants)

7 à 12 ans	
13 à 17 ans	
18 à 25 ans	
> 25 ans	
Troisième	
Seconde	
Encadrant	
Autre	
Féminin	
Masculin	
TOTAL	

Jeunes ayant mois d'opportunités (JAMO) *

Je soussigné(e) (p.3) demande à l'OFAJ un soutien de la demande au titre de l'Annexe 5 des Directives de l'OFAJ (projets « Diversité et Participation ») pour

élèves (nombre)

Lieu de séjour

Rue*	
Code postal	Ville
Bundesland	
Téléphone*	Télécopie*
Courriel*	
Date de début du séjour	
Date de fin du séjour	

*facultatif

Professeur(e) responsable


Nom
Prénom
Rue
Code postal
Ville
Téléphone
Courriel
Matière

* Peuvent être considérés comme «jeunes avec moins d'opportunités» (JAMO) les jeunes qui sont confrontés à des difficultés multiseCTORIELLES, pouvant être les suivantes: des obstacles sociaux, économiques ou géographiques, des difficultés éducatives, des problèmes de santé, des difficultés liées à des différences culturelles ou à un handicap. Des obstacles géographiques sont pris en compte pour jeunes issus des zones rurales ou isolées ; jeunes vivant dans les régions périphériques ; jeunes habitant dans des zones aux services limités (transports en commun limités, peu d'équipements, villages abandonnés), jeunes résidant dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville en France - voir <https://sig.ville.gouv.fr/>.

Pour plus de détails, voir Directives de l'OFAJ, Annexe 5, www.dfjw.org/dfjw-richtlinien-directives-ofaj

Dépenses			Recettes					
1. Frais de voyage (A/R & sur place)			I. Subvention demandée à l'OFAJ					
1. Frais de voyage (A/R & sur place)			1. Frais de voyage (Aller-retour et sur place)					
		€		Nbre part.	Frais réels prévisionnels			
a. Part. de France		€	a. Participants F					€
b. Encadrants de France		€	b. Encadrement F					€
Total 1a + 1b		€	Total 1a + 1b					€
2. Frais de séjour			2. Frais de séjour					
		€		Nbre part.	Taux/part	Durée (nuitées)		Total ou forfait
a. Part. de France		€	a. Participants F	x	x	=		€
b. Encadrants de France (F)		€	b. Encadrement F	x	x	=		€
Total 2a + 2b		€	Total 2a + 2b					€
3. Frais de programme*			3. Frais de programme €					
a. Frais de programme		€	(éligibles conformément aux directives OFAJ et sous réserve de crédits disponibles)					
* dépenses de location de salle, matériel pédagogique, animation du projet... cf. directives OFAJ. (joindre un descriptif des frais de programme)			SOUS-TOTAL (1 + 2 + 3) €					
4. Autres frais			II. Autres contributions					
a. Frais divers		€	A préciser (Fonds publics, associations de jeunesse, organisations et institutions privées, etc.)					
			Contribution des participants F €					
			Contribution de l'établissement F €					
			SOUS-TOTAL €					
TOTAL DEPENSES €			TOTAL RECETTES €					

Dépenses et recettes doivent être équilibrées.

Je soussigné (e)	
_____	certifie l'exactitude des informations fournies et émet un avis favorable sur la demande.
(nom du chef d'établissement)	
<p><i>En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé en vue de l'examen, par l'OFAJ, de la demande de subvention et de son décompte d'utilisation, ainsi qu'aux fins de l'établissement de statistiques après anonymisation. Dans le cas d'informations personnelles concernant des personnes tierces, vous garantissez être en droit de communiquer ces informations et que celles-ci sont exactes. Les données sont conservées pendant 10 ans. Les destinataires des données sont les services de l'OFAJ.</i></p> <p><i>Le refus de communiquer ces données rend votre demande incomplète et donc irrecevable. Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement, à définir des directives, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'OFAJ, à l'attention du délégué à la protection des données, 51, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris (dpo@ofaj.org).</i></p>	
Fait à _____, le _____	
(Ville)	(date)
	
(signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement)	
Attention, pour la demande :	
PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE (au plus tard 1 mois avant le séjour)	
<ul style="list-style-type: none"> - RIB de l'établissement scolaire - Descriptif du programme (max. 1 page) 	
A envoyer par la poste à : Rectorat de Strasbourg - DARILV 6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9	
Attention, pour le versement :	
Pièces à prévoir : justificatifs des dépenses, émargement des élèves et accompagnateurs, sur formulaire OFAJ.	
Modalités précisées dans le courrier d'attribution de la subvention adressé par l'OFAJ.	
Cadre réservé à l'OFAJ / au rectorat	
N° de dossier	Subvention définitive
Subvention provisoire accordée	Solde
Acompte à payer	Commentaire
Frais de programme	Référence (rectorat)
	SD-